

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le **18 JUIN 2024**

ID : 071-217104454-20240617-DEC_35_2024-AU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

DEC- 35-2024

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES PORTES DES ISSUES DE SECOURS DU COSEC PAR DES PORTES MÉTALLIQUES

MARCHÉ N°244 406

Raymond BURDIN, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 me donnant délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de remplacement des portes en bois des issues de secours existantes de la salle multisports du COSEC en raison de leur vétusté,

Vu la consultation des entreprises conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Vu l'avis de la Commission MAPA du 4 juin 2024,

D É C I D E :

Article 1^{er} : Le marché est attribué à l'entreprise SERRURERIE ALUMINIUM DU MACONNAIS – 34 rue Mâcon Chainré - 71000 MACON pour un montant de 12 350,00 HT, soit 14 820,00 € TTC.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et le service Gestion Comptable de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 17 juin 2024

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Raymond BURDIN
Maire,